

# Nouvelles prestations spécialisées en santé au travail

Genève lance un projet pilote unique en Suisse. Destiné aux entreprises, aux salarié·e·s et aux indépendant·e·s, il vise à favoriser un accès facilité à des prestations spécialisées en santé physique et mentale.



© Depositphotos

La façon dont nous travaillons impacte directement notre bien-être. C'est pourquoi le Canton de Genève a décidé d'œuvrer pour mieux promouvoir et protéger la santé sur le lieu de travail. Selon l'État genevois, cet effort est d'autant plus important que la Suisse fait figure de mauvais élève dans ce domaine. Selon l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents réalisée en 2019 dans 33 pays européens <sup>[1]</sup>, notre pays se situe à la dernière place en ce qui concerne la proportion d'entreprises qui effectuent une évaluation des risques en matière de santé au travail.

Le nouveau dispositif pilote CIST, pour Consultation interdisciplinaire en santé au travail, est issu du concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030. L'un des axes est précisément de favoriser la mise en place d'un environnement professionnel sain.

Les coûts générés par les maladies à caractère professionnel sont difficiles à évaluer. Selon des études internationales, cela représenterait environ 3% du PIB. Pour Genève, cela signifierait donc plus de 1,5 milliard de francs par année. En outre, ces coûts pèsent non seulement sur les entreprises, mais également sur les employé·e·s et sur l'ensemble de la collectivité.

Fruit d'une collaboration active entre la direction générale de la santé et la direction générale de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), le dispositif CIST sera coordonné par l'OCIRT. Celui ou celle qui souhaite bénéficier de cet outil pourra préciser son problème via un formulaire disponible directement sur le site de l'État de Genève. Le médecin en santé au travail de l'office cantonal pourra ainsi établir un premier contact avec cette personne, puis la réorienter vers un réseau de spécialistes professionnel·le·s de la santé au travail.

Selon la communication du Canton de Genève, la CIST contribuera à mieux évaluer les besoins du terrain. Cette photographie plus précise des problèmes de santé au travail devrait favoriser la pérennisation de ce projet pilote.

(CROC, avec communiqué du Canton de Genève)

[Lien pour solliciter la Consultation interdisciplinaire en santé au travail](#)

<sup>[1]</sup> Cette enquête comparative est la plus complète sur la gestion de la sécurité et de la protection de la santé au travail.